

VILLE D'OLLIOULES

Hôtel de ville

83190 OLLIOULES

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art pour la ville d'Ollioules, au titre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite « 1% artistique » dans le cadre de la construction d'une média-ludothèque à OLLIOULES.

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Consultation n°

2023PA14

Date limite de remise des  
CANDIDATURES

Vendredi 29 mars 2024 à 12 heures

## OBJET DE LA CONSULTATION

---

### 1- Commanditaire

Mairie d'Ollioules  
Service de la Commande Publique  
Espace Puget, place Trotobas  
CS 40108 - 83191 Ollioules  
04.94.30.41.48 - [marche.public@ollioules.fr](mailto:marche.public@ollioules.fr)








### 2- Procédure de passation du marché

La présente consultation concerne la commande d'une œuvre d'art répondant à l'obligation du « 1% artistique, conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 et les articles R. 2172-7 à R.2172-19 du code de la commande publique.

### 3- Objet de la consultation

L'opération a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre d'art dans la cadre de la construction de la média-ludothèque d'Ollioules.

#### Caractéristiques principales de la consultation :

 Objet du contrat	Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique pour la construction d'une média-ludothèque
 Acheteur	VILLE D'OLLIOULES - 83190
 Type de contrat	Marché ordinaire de prestations intellectuelles
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Futur Quartier culturel La Noria - Place Lemoyne
 Délai	Plus de 12 mois à compter de la notification du marché
 Nature des prix	Prix forfaitaires

**Allotissement :** La consultation n'est pas décomposée en lots.

### 4- Contexte du projet

Ollioules est une commune de 14 260 habitants au sein de la métropole Toulon Provence Méditerranée, département du Var. Elle entreprend cette commande dans le cadre de l'opération de construction de sa média-ludothèque.

*Agir aujourd'hui pour mieux vivre demain*, Ollioules est une ville résolument tournée vers l'avenir tout en conservant son identité, ses traditions et son patrimoine.

La ville s'engage à moderniser et redynamiser le centre-ville en y apportant une offre culturelle unique, attractive et adaptée à tous les publics. Ainsi, elle souhaite permettre à ses habitants de profiter pleinement de leur commune grâce à de nouvelles offres culturelles au sein d'un quartier culturel nommé La Noria.

La média-ludothèque s'inscrit dans le projet général du quartier culturel de la Noria : Actuellement en cours de construction avec une ouverture prévue en 2026, ce projet comprend un hall commun, une média-ludothèque de 1000 m<sup>2</sup> avec un relais petite enfance, une salle de spectacle modulable de 300 à 500 places, l'antenne du conservatoire de musique métropolitain, une salle communale de 100 m<sup>2</sup>, un cinéma de 3 salles, une brasserie, des aménagements extérieurs (parc arboré, jeux pour enfants, bords de Reppe aménagés), un parking souterrain de 744 places et un ensemble tertiaire.

Cet ensemble est intégré dans un bâtiment de 4 étages. Il est réalisé par l'agence d'architecte Vezzoni & associés avec un choix architectural affirmé qui prend en compte l'histoire et la typicité de la ville.

## OUVERTURE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS EN 2026

Près de 6 000 m<sup>2</sup> d'espaces culturels et de convivialité

### MÉDIA-LUDOTHÈQUE + RELAIS PETITE ENFANCE

Au RDC et 1<sup>er</sup> étage

- Environ 1 000 m<sup>2</sup>
- Espaces ouverts à tous pour la pratique de la lecture, du jeu, des loisirs culturels et intergénérationnels

### SALLE POLYVALENTE

Au RDC

- Environ 1 150 m<sup>2</sup> avec des loges et des locaux de stockage
- Grande salle modulable : spectacle, cocktail, salon, forum...
- Jauge de 300 à 500 places assises grâce au gradin rétractable
- Espace scénique d'environ 160 m<sup>2</sup>

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE TPM

Au 2<sup>ème</sup> étage

- Environ 560 m<sup>2</sup>
- 6 salles de cours
- 3 salles d'ensemble

### BRASSERIE

Au RDC

- Environ de 255 m<sup>2</sup>
- Terrasse située au calme, face à la Reppe
- Salle intérieure

### LOGEMENT DE FONCTION

Au 2<sup>ème</sup> étage

### HALL COMMUN

Au RDC

- Environ 180 m<sup>2</sup>
- Lieu de vie et d'exposition

### SALLE COMMUNALE

Au RDC

- Environ 100 m<sup>2</sup>

### 744 PLACES DE PARKING

En sous-sol

Ouverture du parking prévue en janvier 2025, dont :

- 40 places pour voitures électriques
- 12 places sécurisées pour vélos électriques
- 45 places sécurisées pour motos
- 12 places PMR

### ESPACE TERTIAIRE

Au RDC, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage

- Environ 1 430 m<sup>2</sup> pour 40 bureaux

### CINÉMA

Au RDC, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage

- 3 salles pour un total de 299 places

**VA**  
Maîtrise d'œuvre  
«Corinne Vezzoni & Associés»



Crédit photo : Corinne Vezzoni & Associés

**AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

- Création d'îlots de fraîcheur avec des aménagements paysagers méditerranéens, d'espaces de détente et de loisirs avec jeux pour enfants sur l'univers de l'eau

- 2018 à 2020  
Études préliminaires.
- 2020  
Choix maîtrise d'ouvrage déléguée  
Var Aménagement Développement
- Lancement concours architecture.
- 2021  
Choix maîtrise d'œuvre «Corinne Vezzoni & Associés».
- 2022  
Dépôt et validation du permis de construire.  
Démolition des bâtiments existants.
- 2023  
Fermeture du Parking Malraux et installation de chantier.  
Démarrage des travaux en juin (durée des travaux estimée à 35 mois).
- 2025  
Livraison du parking en janvier.
- 2026  
Fin des travaux et livraison de l'équipement 1<sup>er</sup> trimestre.  
Ouverture au public 2<sup>ème</sup> trimestre.

#### PARTENAIRES FINANCIERS



## VILLE D'OLLIOULES

### AGIR AUJOURD'HUI, C'EST MIEUX VIVRE DEMAIN !

Le Grand Projet Urbain est situé sur les actuels parkings Lemoyne-Malraux-d'Estienne d'Orves et les squares de l'Europe et Verdi.

Les travaux terminés, vous accéderez à un quartier culturel labellisé de près de 6 000 m<sup>2</sup> intégré dans un îlot de verdure requalifié au cœur du centre-ville d'Ollioules !

La promesse d'un lieu convivial, intergénérationnel et verdoyant où tradition et modernité se mêleront harmonieusement.

Le projet est engagé dans une démarche de développement durable avec une labellisation Quartier Durable Méditerranéen niveau argent (QDM) et Bâtiment Durable Méditerranéen niveau argent (BDM).



Retrouvez l'ensemble des informations concernant le projet sur notre site.



Infos stationnement :  
À télécharger sur le site  
[www.olioules.fr](http://www.olioules.fr) et sur  
nos réseaux sociaux.



Informations et actualité sur le programme via : <https://www.olioules.fr/gpu/>

## 5. Programme de la commande artistique

L'objectif de ce concours est de soutenir la création contemporaine, la diffuser auprès d'un large public, accroître le patrimoine national et améliorer notre cadre de vie.

L'artiste est invité à proposer une œuvre actuelle évoquant l'histoire patrimoniale et l'architecture de la Ville (horticulture, culture de l'Olivier, fleuve côtier La Reppe...).

L'œuvre devra être en harmonie avec la proposition architecturale du nouveau site menée par l'agence Corinne Vezzoni et Associés.

L'artiste pourra (sans obligation) utiliser des matériaux locaux et valoriser le travail des métiers d'art de la Commune.

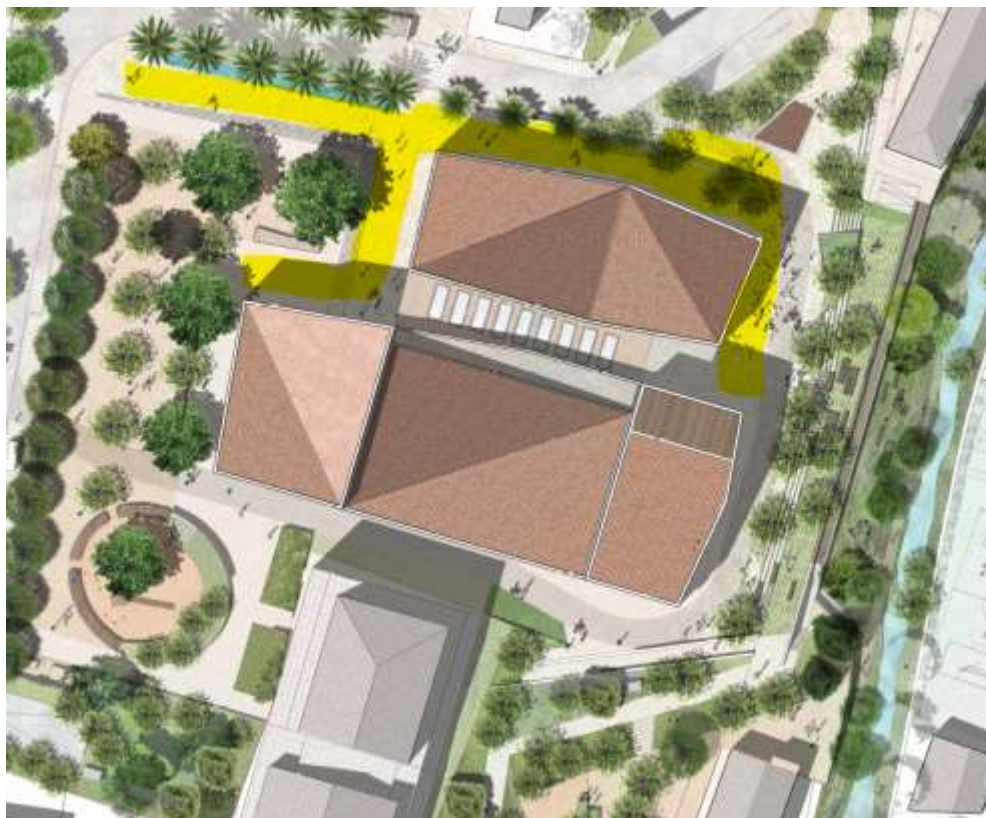
L'œuvre sera implantée en extérieur, elle pourra (sans obligation) proposer un usage, et être composée d'un ou plusieurs éléments. De même, l'œuvre pourra s'installer sur un ou plusieurs emplacements.

Du fait de son implantation dans un espace public extérieur, l'artiste devra intégrer à son projet un volet sécurité de l'œuvre et du public. Il en prendra en compte les usages prévus et non prévus (détournement d'usage) par la population, voir la nécessité de la rendre inaccessible.

De même le choix des matériaux sera adapté à son implantation en extérieur (chaleur, pluie...) dans un souci de sécurité et de conservation.

## Plan de masse du Quartier culturel La Noria

En jaune : périmètre possible pour l'installation de l'œuvre en extérieur, au sol.



Perspective Nord - Est : vue de la brasserie (RDC) et média-ludothèque (R+1)



**Perspective Nord - Ouest : vue de la média-ludothèque et du cinéma**

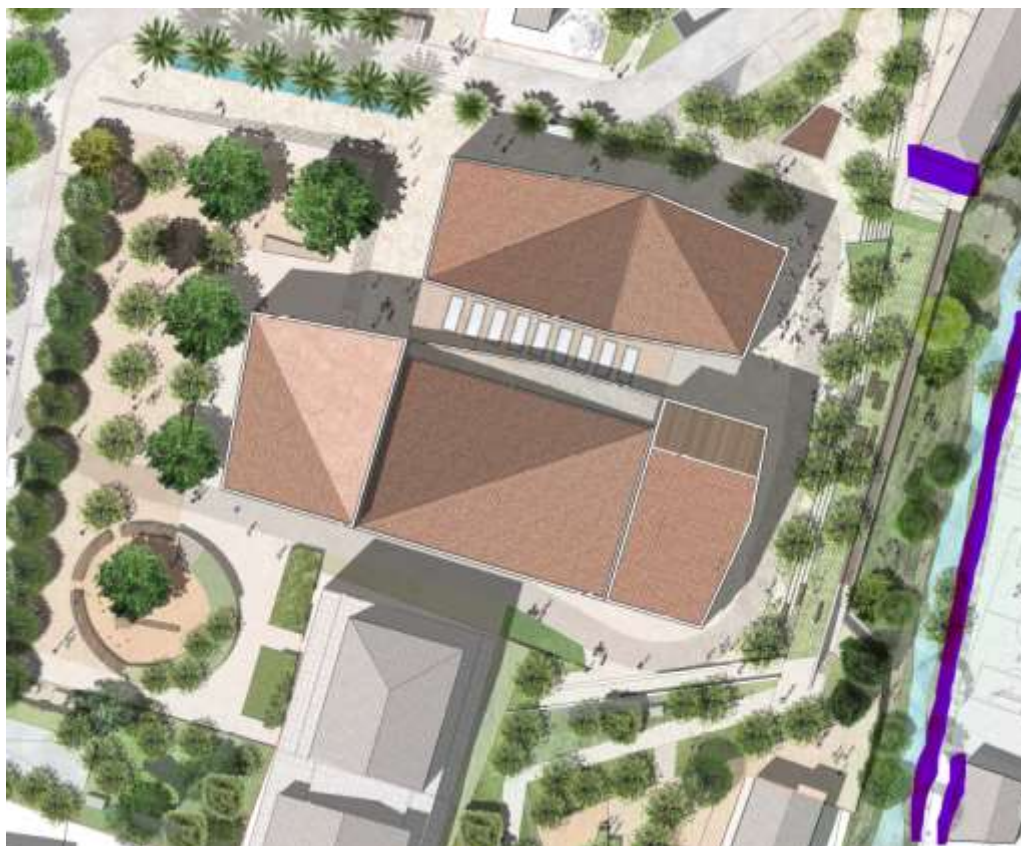


**Perspective Est : média-ludothèque (R+1), bureaux tertiaires, aménagement bord de Reppe, hall commun, brasserie**



## Plan de masse du Quartier culturel La Noria

En bleu/violet : périmètre possible pour l'installation de l'œuvre en extérieur, sur façades et murs propriétés de la commune d'Ollioules.



## Vue du bâtiment déjà existant situé au Nord – Est pour une éventuelle œuvre sur façade

En bleu sur le plan de masse



**Vue du bâtiment déjà existant situé au Sud – Est pour une éventuelle œuvre sur façade**

En bleu sur le plan de masse



**Vue du bord de Reppe côté city stade, à l'Est du projet pour une éventuelle œuvre sur mur**

En bleu sur le plan de masse





## 6. Enveloppe financière

Le montant total de l'enveloppe de cette opération de 1% artistique est de 54 470 € TTC.

Elle comprend notamment :

- Les indemnités des deux candidats non retenus en phase « offre »,
- L'ensemble des taxes afférentes à ces différentes étapes 1% diffuseur et 0,1% formation,
- Les frais de publicité préalable à la commande,
- Les défraiements des personnalités qualifiées du comité.

**La part de l'enveloppe financière prévisionnelle globale réservée par le maître d'ouvrage à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre est de 44 725 € TTC.**

Cette enveloppe comprend notamment :

- La conception de l'œuvre,
- Les études nécessaires à sa réalisation et à son implantation,
- La réalisation de l'œuvre dans son intégralité,
- L'acheminement et la livraison de l'œuvre,
- L'installation définitive de l'œuvre dans le site,
- L'acquisition des droits.

A l'issue de la première phase de consultation, dite phase de candidature, aucune indemnité ne sera versée aux candidats non retenus.

Pour la deuxième phase de consultation, phase offre, les 2 candidats non retenus ayant présenté une offre se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 3500 € TTC.

## 7. Calendrier de la consultation

- ✓ Publication de la consultation : janvier 2024
- ✓ Dépôt des candidatures : vendredi 29 mars 2024 à 12h délai de rigueur
- ✓ Sélection des candidats admis à remettre une offre : mai 2024
- ✓ Visite du chantier en présence du maître d'œuvre : juillet – août 2024
- ✓ Remise des offres : vendredi 27 septembre 2024 à 12 heures délai de rigueur
- ✓ Analyse des offres : octobre 2024
- ✓ Auditions des candidats, demandes de précisions et négociations éventuelles : octobre 2024
- ✓ Classement des offres et attribution du contrat : novembre 2024
- ✓ Information des candidats non retenus : novembre 2024
- ✓ Signature et notification du contrat : novembre 2024
- ✓ Installation de l'œuvre : estimée fin 2025

## 8. Les documents de la présente consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

### Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (RC),
- Les formulaires DC1 et DC2 vierges,

## I. Phase candidature

### 9. Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le vendredi 29 mars 2024 à 12 heures délai de rigueur

Seule la date de réception de la candidature fait foi.

### 10. Condition de remise des candidatures :

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation ; les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide et opérationnelle permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par l'acheteur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Les formats compatibles que l'acheteur peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
POWERPOINT	.ppt / .pptx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées à l'article 9 et sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique  
Espace Puget  
Place Trotobas  
CS 40108  
83191 OLLIOULES

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .).

Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son n° de SIRET, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## **11. Contenu du dossier de candidature**

Les dossiers de candidatures comprendront les pièces suivantes :

**Attention, au stade candidature, le candidat ne devra pas faire une offre au risque d'irrecevabilité**

**de son dossier.**

**Eléments artistiques :**

- Un Curriculum-Vitae avec les références professionnelles,
- Une lettre de motivation SANS FAIRE D'OFFRE, sur une page A4 recto maximum,
- Un dossier artistique actualisé de 10 à 20 références format A4 comprenant un texte sur la démarche artistique ainsi que des visuels d'œuvres déjà réalisées.

**Eléments administratifs :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet seront produites afin d'apprécier la poursuite de l'activité,
- Les DC1 et DC2 complétés et signés (les documents sont à télécharger sur la plateforme AWS ou sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/>),
- Une copie de l'attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes ou AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger),
- Un relevé d'identité bancaire.

**Pour tous les co-traitants :** En cas de groupement, chaque co-traitant doit présenter un dossier composé de l'ensemble des éléments artistiques et administratifs cités ci-dessus.

**Forme juridique si groupement :**

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché sera conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés, sans que la forme du groupement ne soit imposée . Le groupement pourra être conjoint ou solidaire.

**Allotissement :** La consultation n'est pas décomposée en lots car l'objet de la consultation ne permet pas la décomposition en lots.

## **12. Modalités de sélection des candidats**

Le comité artistique étudiera les candidatures et sera chargé d'émettre un avis au pouvoir adjudicateur pour décision.

Le comité artistique est composé des membres suivants :

- Le maître de l'ouvrage qui en assure la présidence en tant que commanditaire
- Le maître d'œuvre
- Un représentant des utilisateurs de la média-ludothèque
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- Une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques choisie par le maître d'ouvrage
- Deux personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques, nommées par le directeur régional des affaires culturelles dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes.

**12.1 La conformité administrative** (candidats ayant fourni les documents, déclarations et attestations demandées dûment remplies et signées)

**12.2 Les garanties et capacités professionnelles** (candidats dont les garanties par rapport

aux prestations, à l'objet de la consultation, sont suffisantes et adaptées au projet)

**12.3 Les capacités des candidats** seront analysées au regard de :

- Qualité artistique du dossier de candidature (pondération 40%),
- Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande (pondération 30%),
- Capacités professionnelles et expériences : formation, CV, références (pondération 30%).

A l'issue de cette sélection trois artistes seront admis à présenter une offre.

Ces trois artistes seront informés de leur sélection par lettre recommandée avec accusé de réception et seront invités à présenter leur offre.

## **II. Phase offre**

Au terme de l'appel public à candidatures, un nombre maximum de 3 candidats sera retenu pour concourir et remettre une offre.

Une visite commune du site sera proposée à l'ensemble des trois candidats.

### **13. Remise des offres**

#### **13.1 Condition de remise des offres**

Les candidatures doivent être remises par voie électronique via la plateforme des achats : <https://www.marches-publics.info>.

Les candidats admis à présenter une offre seront invités à la présenter oralement.

La commune se réserve la possibilité de négocier avec le lauréat sur des points précis du projet retenu.

A réception des projets, le comité artistique auditionnera les trois candidats et étudiera les trois offres et sera chargé d'émettre un avis sur le choix de l'artiste. Le pouvoir adjudicateur discutera de l'avis du comité artistique et effectuera ensuite le choix du titulaire du marché.

#### **13.2 Contenu des offres**

Il est demandé aux candidats admis à remettre une étude de fournir les éléments suivants :

**Une note explicitant :**

- Les choix artistiques, la philosophie de la démarche artistique
- La méthode et les moyens d'exécution de l'œuvre
- Croquis, esquisse, maquette, vue en plan ou photomontage de l'œuvre implantée sur le site avec précision sur les matériaux et dimensions envisagées
- Un calendrier et un budget prévisionnel de réalisation.
- Une note technique sur la médiation envisagée, la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre expliquant par exemple les points suivants : conditions techniques de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés, modalités préventives de conservation à mettre en œuvre, description de l'évolution de l'œuvre dans le temps et volonté de l'artiste par rapport à ces changements.

**14. date limite de réception des offres :** vendredi 27 septembre 2024

**15. Les critères d'attribution :**

L'étude sera analysée au regard de :

- Qualité, créativité et l'originalité du projet artistique en cohérence avec le cahier des charges (pondération : 50%) ;
- Capacité à réaliser le projet artistique en tenant compte des contraintes d'insertion sur le site, de pérennité et d'entretien (pondération : 30%)
- Le planning proposé ainsi que la cohérence technique et financière (20%)

**16. Budget prévisionnel**

**16.1 Indemnité des candidats**

Selon l'article R2173-14 du code de la commande publique, les artistes ayant présenté au comité artistique un projet non retenu, reçoivent une indemnité.

Le montant de la prime s'élève à 3 500 €.

Le total des indemnités ne peut dépasser 20% du montant défini pour le budget du 1% artistique. Cette prime pourra être revue à la baisse ou supprimée si les prestations fournies ne correspondent pas aux exigences demandées au dossier de consultation.

Cette indemnité sera versée au plus tard 30 jours après notification de la décision du maître d'ouvrage aux candidats. L'indemnité vaudra solde de tout compte.

**17. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis

**Procédure de recours :**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon

Rue Racine 5

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
BP 40510  
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>.

### Conditions générales d'utilisation d'AWS-Achat :

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo  Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Évitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

### Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : jamesellroy ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles :**

[Code de la commande publique \(Légifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)